

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt neuf septembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis dans la salle de conseil de la mairie d'Ollé, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 23/09/2025 conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents

	présent	absent	pouvoir donné à
Jérôme Pavard	x		
Sébastien Ramella	x		
Huguette Deseez	x		
Lionel Duwald	x		
Francine Alamichel	x		
Yohan Boudan	x		
Florent Hermeline	x		
Arnaud Grolhier	x		
Laurent Taillandier	x		
Nicolas Favré	x		
Laetitia Eon		x	absente
Luis Rosario	x		
Marie-Odile Lévêque	x		

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a pas de pouvoirs et que le quorum est atteint.

Monsieur Lionel Duwald a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (art L2121-15 du CGCT).

En l'absence d'observations concernant le compte rendu de la précédente séance, les membres du conseil émargent le registre (séance du 30/06/2025) et le bordereau d'émargement des délibérations.

1. Rue de la croix de pierre Point sur les travaux et emprunt

Les travaux rue de la Croix de Pierre ont commencé coté habitation, on attend toujours que Synelva fasse les derniers branchements et enlèvent les poteaux. Les 4 derniers branchements devraient se faire mercredi 01/10 . Les poteaux devraient être sous traités à Bouygues la semaine suivante.

Pour l'instant les travaux avancent bien et sont plutôt bien réalisés en terme d'alignement notamment.

Les travaux étaient d'environ 136000€ , en tenant compte d'éventuels surcoûts, on irait sur 140000€

Les subventions à percevoir sont de 48000€ pour le FDI et 19335€ pour le Fond de concours.

En décalé on percevra environ 18000€ de Fctva :

Il reste donc à financer entre 49000 et 54000€

Jérôme Pavard propose de partir sur un financement de 20000€ sur 10 ans. Il présente les différentes propositions des banques

	20000€ sur 10ans								
	caisse épargne	credit mutuel	crédit agricole						
taux	3.30%	3.40%	3.15%	20000€ sur 10 ans					
frais dossier	75.00 €	150.00 €	150.00 €						
échéance trim	589.07 €	591.91 €	584.83 €						
cout total	637.80 € ³	826.40 € ³	543.20 € ³						
différence	94.60 €	283.20 €	- €						
	30000€ sur 10 ans				30000€ sur 15 ans				
taux	3.30%	3.40%	3.15%	30000€ sur 10 ans	taux	3.62%	3.50%	3.40%	30000€ sur 15 ans
frais dossier	75.00 €	150.00 €	150.00 €		frais dossier	75.00 €	150.00 €	150.00 €	
échéance trim	883.61 €	887.86 €	877.24 €		échéance trim	650.18 €	644.82 €	640.37 €	
cout total	419.40 € ⁵	664.40 € ⁵	239.60 € ⁵		cout total	805.80 € ⁹	8 834.20 € ⁸	572.20 € ⁸	
différence	179.80 €	424.80 €	- €		différence	513.60 €	262.00 €	- €	
					40000€ sur 15 ans				
					taux	3.67%	3.50%	3.40%	40000€ sur 15 ans
					frais dossier	75.00 €	150.00 €	150.00 €	
					échéance trim	878.78 €	859.76 €	853.82 €	
					cout total	801.80 € ¹²	11 735.60 € ¹¹	379.20 € ¹¹	
					différence	422.60 € ¹	356.40 €	- €	

D2025-2909-001 : emprunt travaux de voirie de la Rue de la Croix de Pierre

Vu le plan de financement présenté,

Vu les différentes propositions des établissements bancaires,

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité

-le recours à un emprunt de 20000€ pour financer les travaux de voirie de la Croix de Pierre

-la proposition du Crédit Agricole sur 10ans au taux fixe de 3.15% avec 150€ de frais de dossier, échéance trimestrielle de 584.83€

-un déblocage des fonds au 01/11/2025

-autorisent le maire à signer les documents s'y afférant.

Sébastien Ramella interroge sur la possibilité d'un caniveau coulé plutôt que des CC1 comme l'avait évoqué le contremaître de chez Touzet. Jérôme Pavard répond que le projet a été écarté car beaucoup plus coûteux.

2. Travaux futurs

Jérôme Pavard confirme que la rue du Soleil Levant est bien acceptée dans la prochaine tranche d'enfouissement Chartres Métropole, les travaux seront inscrits dans le prochain budget mais sans réel délai d'annoncé. Jérôme Pavard rappelle que concernant la rue de la Croix de Pierre l'enfouissement a retardé les travaux d'un an.

Le saule pleureur de la mare d'Aigremont a été cassé par une des dernières tempêtes. Sachant qu'il reste du budget sur la subvention de la mare, Jérôme Pavard propose d'ajouter un arbre à ceux commandés pour le remplacer. Les conseillers approuvent à l'unanimité.

Jérôme Pavard rappelle que si des conseillers ont des travaux à soumettre il faut le faire maintenant afin d'avoir le temps de mettre en concurrence et demander les subventions avant la fin d'année. Laurent Taillandier demande s'il n'y a pas des demandes des habitants : pour les enfants par exemple.

Les conseillers évoquent un city : Jérôme Pavard indique que le coût est très important et qu'il pénaliserait les travaux de voirie qu'il reste à prévoir.

3. Réunion voirie conseil départemental : FDI et FDC

Maire et 2^{ème} adjoint ont rencontré le Conseil Départemental et sa responsable Mme Salin. Elle a porté à leur connaissance le résultat des comptages réalisés : en limite de commune rue d'Aigremont, en limite de commune rue aux Juifs et en limite de commune rue d'Hardessé.

Jérôme Pavard en donne lecture et indique qu'il a été heureusement surpris : les excès de vitesses sont minoritaires et limités. La vitesse n'est pas si excessive qu'on peut le croire.

Francine Alamichel indique que par contre à Bennes les voitures refusent quotidiennement la priorité à droite et passent très vite à l'intersection.

Avec le département, a été évoqué le projet évoqué lors du précédent conseil de passer le bourg à 30 km/h. Mme Salin a proposé de plutôt casser la vitesse en entrée de village au croisement de la rue d'Hardessé en arrivant de Chauffours.

Nicolas Favré indique que quand il y a trop de zone 30 personne ne respecte.

Tous les conseillers sont favorables au stop rue aux Juifs , au croisement de la rue d'Hardessé.

Concernant l'intersection rue de l'Eglise /rue de la Guillaumerie : Mme Salin n'est pas favorable au stop rue de l'Eglise, elle propose un cédez le passage rue de la Guillaumerie afin de pallier au manque de visibilité. Laurent Taillandier et Sébastien Ramella font part de leur désaccord : le cédez le passage rue de la Guillaumerie n'apporte rien puisque de toute façon le manque de visibilité oblige à s'arrêter. Un stop rue de l'Eglise permettrait de ralentir la vitesse rue de l'Eglise et sécuriserait l'insertion de la rue de la Guillaumerie. Jérôme Pavard indique que le département ne souhaite pas de succession de stops, d'autant plus juste avant un ralentisseur.

Sébastien Ramella rappelle que le conseil départemental était réticent au projet de 4 stops au carrefour et pour autant tout le monde s'accorde à penser que cette solution est très satisfaisante. Sébastien Ramella rappelle qu'il aura fallu un accident corporel pour que ce projet soit réalisé ; ce serait dommage qu'il faille un nouvel accident rue de l'Eglise / Guillaumerie pour que le Département prenne conscience de la dangerosité

Les conseillers s'opposent au projet de cédez le passage du conseil Départemental et demandent à Jérôme Pavard d'en faire part à Mme Salin et de lui demander de reconsidérer la question du stop rue de l'Eglise. Laurent Taillandier invite Jérôme Pavard à ce que la visite se fasse en voiture et non à pieds ce qui est plus parlant sur la dangerosité

Le Conseil départemental a également validé l'implantation d'un stop rue de la Croix de Pierre au croisement de la rue des tilleuls

En effet, Lionel Duwald indique que les travaux de la rue de la Croix de pierre risquent de favoriser la vitesse, le stop pourrait contrebalancer ce revers , de plus cela limitera les gens qui passent par la rue de la croix de pierre pour éviter les stops du carrefour.

Les conseillers valident ; et approuvent le projet à l'unanimité.

Jérôme Pavard propose si le budget est suffisant de grouper ces différents travaux dans une demande de subvention au titre du Fonds de concours et du FDI

D2025-2909-002 : travaux de sécurité routière : approbation des travaux

Les conseillers après avoir entendu les recommandations des services du Conseil Départemental approuvent à l'unanimité :

L'implantation d'un stop rue aux Juifs au croisement de la rue d'Hardessé

L'implantation d'un stop rue de la Croix de pierre au croisement de la rue des Tilleuls

Autorisent le maire à prendre les arrêtés de circulation permanent correspondant.

D2025-2909-002B : travaux de sécurité routière : demande de fonds de concours et de FDI

A l'unanimité les conseillers approuvent les différents travaux de sécurisation et sollicitent le fonds de concours et le FDI sur les dits travaux.

4. Cantine : tarif PAI (repas fourni)

Nous sommes confrontés à un cas de PAI (plan d'accueil individualisé) où les parents vont fournir les repas. Il convient donc de délibérer sur le tarif qui leur sera proposé au titre du réchauffage, service, surveillance. Jérôme Pavard propose de déduire le tarif Yvelines Restauration du prix facturé aux parents

Soit au forfait : $4.67 - 2.94 = 1.73\text{€}$

Soit au ticket : $4.92 - 2.94 = 1.98\text{€}$

D2025-2909-003 : tarifs de cantine dans le cadre de repas fourni par les parents

Lorsqu'un enfant bénéficie d'un PAI, il peut être décidé par le médecin que le repas sera fourni par les parents mais pris à la cantine,

Dans ce cadre médical (et uniquement dans ce cadre) la présence de l'enfant à la cantine sera facturé aux parents à un tarif adapté au titre de la surveillance, du service et des différents frais de fonctionnement, calculé sur la base du tarif normal déduction faite du coût Yvelines Restauration : Ainsi à titre d'exemple en 2025 :

Le tarif du repas fourni par les parents et pris à la cantine sera de :

$1.73\text{€}(4.67\text{€} - 2.94\text{€})$ au forfait et $1.98\text{€}(4.92\text{€} - 2.94\text{€})$ au tarif occasionnel.

5. Date des vœux

Jérôme Pavard indique qu'il propose de planifier les vœux soit le 9 soit le 16/01/2025 en fonction des vœux de l'agglo dont il attend la date.

6. Vidéosurveillance /centre de supervision

Les 3 caméras de la commune ont été raccordées au centre de supervision de Chartres Métropole. Les réquisitions de police et gendarmerie ne transiteront donc plus en mairie mais auprès du centre directement. La conséquence est que nous pouvons visionner les vidéos mais sans pouvoir faire d'extraction.

7. Balade thermographique

Nous avons postulé pour une ballade thermographique sur la commune avec une caméra thermique : elle aura lieu le Mardi 20/01/2026 à 18h30. Des conseillers seront les bienvenus pour aider à l'organisation.

8. Table pique-nique

La 1^{ère} table de pique nique a été installée au Patis. Jérôme Pavard propose d'installer la 2^{ème} Rue de la Croix de Pierre au terrain de boules. Les conseillers approuvent à l'unanimité.

Sébastien Ramella demande que l'on remplace la poubelle à cette occasion.

9. Questions diverses

Jérôme Pavard rappelle que les conseillers sont conviés à la présentation du rapport d'activité 2024 de Chartres Métropole le 08/10/2025 à 18h30
Yohann Boudan et Lionel Duwald y assisteront.

Le Repas de fin d'année aura lieu le 29/11/2025

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00

Séance du 29/09/2025

Jérôme Pavard	Sébastien Ramella	Lionel Duwald	Huguette Deseez
Francine Alamichel	Yohan Boudan	Florent Hermeline	Arnaud Grolhier
Laurent Taillandier	Nicolas Favré	Laetitia Eon <i>Absente</i>	Luis Rosario
Marie-Odile Lévêque			